

Un lieu d'éveil pour les enfants, et d'échange pour les parents

Pourquoi jouer ?

C'est la principale activité de l'enfant

...

Pour bien grandir et développer son imagination

...

Pour communiquer et s'exprimer



LUDOTHÈQUE CHOPIN



1, rue Frédéric-Chopin
78200 Mantes-la-Jolie
☎ 01 34 78 98 85

LUDOTHÈQUE PAUL-BERT



1, place Paul-Bert
78200 Mantes-la-Jolie
☎ 01 34 78 99 95



LUDOTHÈQUES CHOPIN & PAUL-BERT



Qu'est-ce qu'une ludothèque ?

Un espace d'accueil riche et diversifié en jeux (éveil, construction, faire-semblant, jeux de société), spécialement aménagé pour le plaisir des petits comme des grands !

Un lieu de rencontres et d'échanges pour les enfants, les adultes et les professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Pour qui ?

Les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte

Les parents et grands-parents

Les professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance



2 espaces dédiés aux jeux

HORAIRES - LUDOTHÈQUE CHOPIN

En période scolaire :

Lundi : 10h à 12h et 13h30 à 16h30
Mardi : 8h45 à 12h et 15h à 17h30
Mercredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 18h
Vendredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 16h30

Pendant les vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
(fermeture de 3 semaines en août)

HORAIRES - LUDOTHÈQUE PAUL-BERT

En période scolaire :

Lundi : 13h30 à 16h30
Mardi : 9h à 12h15 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 9h à 12h15 et 13h30 à 18h
Vendredi : 9h à 12h15 et 13h30 à 16h30

Pendant le mois de juillet :

Lundi au jeudi : 9h à 12h15 et 13h30 à 17h
Vendredi : 9h à 12h15 et 13h30 à 16h30
(fermeture de 4 semaines en août)

Les ludothèques seront fermées les jours fériés, le lendemain de l'Ascension ainsi qu'entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Modalités d'inscription

La première séance de découverte est gratuite.

Pour s'inscrire aux ludothèques de Mantes-la-Jolie, il suffit de se présenter dans une des structures avec :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois



Tarifs

au 1^{er} septembre 2024
(cotisation annuelle par famille)

Gratuit pour les intra-muros
Extra-muros : 23 euros